

Réunion n°20 : jeudi 24 mars 2022 à 20h30

Tous les conseillers sont présents à l'exception de Malaurie Feydet pouvoir à Stéphanie Palué Charra, Déborah Garcia pouvoir à Aurélie Pral, David Bernard pouvoir à Stéphane Gonthier et Lionel Melquiond excusé.

Compte rendu du conseil municipal du jeudi 3 mars 2022 : Article Nettoyage de la salle des fêtes, il est précisé que le tarif de location de la salle des fêtes est réhaussé de 80€ pour les particuliers et les associations extérieures afin d'intégrer la prestation de nettoyage final. Le compte rendu est approuvé à l'unanimité (14).

1 – Ordre du jour soumis à délibération :

1.1 Urbanisme Modification simplifiée n°3 PLU Approbation :

Le Maire rappelle que le dossier de modification n°3, a pour objet l'adaptation de l'OAP AUa5, l'adaptation de l'emprise des zones AUa6 – AUa8, la réduction d'un ER8, l'ajout de bâtiment pouvant changer de destination et des précisions apportées sur le règlement écrit (toitures, clôtures). Le dossier :

- a fait l'objet d'une demande au cas par cas auprès de l'autorité environnementale qui n'a pas demandé la réalisation d'une évaluation environnementale (décision du 29/12/2021) ;
- a été notifié aux personnes publiques prévues par l'article L.153-40 du code de l'urbanisme en novembre 2020 ;
- a été mis à disposition du public en mairie de Chavannes, avec les avis reçus des personnes publiques, accompagné d'un registre du 25/01/2022 au 25/02/2022 ;

Il est précisé que :

- ✓ Certaines personnes publiques ont formulé des observations :
 - sur le recensement des bâtiments pouvant changer de destination,
 - sur le règlement écrit de la zone agricole.

Les autres personnes consultées n'ont pas émis d'avis : ils sont donc réputés favorable ;

- ✓ Au cours de la mise à disposition du dossier une remarque a été formulée par le public.

Les résultats de la consultation des Personnes Publiques et de la mise à disposition au public justifient que le projet de modification N°3 du PLU subisse des adaptations mineures pour tenir compte d'une partie des observations formulées sur les bâtiments pouvant changer de destination et sur un point de règlement de la zone agricole.

Il est donc proposé que, pour tenir compte des observations formulées :

- par le préfet sur le bâtiment n°10, le bâtiment n°13
- par un habitant sur le bâtiment n°3
- par la chambre d'agriculture pour autoriser en zone A les constructions et installations nécessaires à la transformation, au conditionnement et à la commercialisation des produits agricoles,

que les corrections suivantes soient apportées au dossier de modification du PLU :

- réduction des bâtiments concernés - bâtiment n°10
- suppression du repérage du bâtiment n°13
- la modification envisagée concernant l'emprise des bâtiments repérés au N° 3 est retirée
- le règlement de la zone A est complété pour autoriser en zone A les constructions et installations nécessaires à la transformation, au conditionnement et à la commercialisation des produits agricoles.

Il est proposé au conseil municipal d'approuver le projet de modification du PLU n°3 intégrant les corrections proposées. Le conseil municipal valide le projet modifié à l'unanimité (14).

Le dossier de « Modification N°3 du P.L.U. » est annexé à la présente délibération. La délibération fera l'objet, conformément aux articles R.153-20 et R.153-21 du code de l'urbanisme, d'un affichage en mairie durant un mois et d'une mention de cet affichage dans un journal diffusé dans le département. Le P.L.U. modifié n°3 est tenu à la disposition du public à la mairie de CHAVANNES aux jours et heures habituels d'ouverture. La délibération et les dispositions résultant de la modification du P.L.U. ne seront exécutoires qu'après l'accomplissement de la dernière des mesures de publicité (1^{er} jour de l'affichage en mairie, insertion dans un journal).

1.2 Voirie communale hors projet traverse de village :

La commune réalise des travaux de rénovation en enrobé des voiries communales tous les 2 ans. Pas de rénovation en 2021. Il est proposé en 2022 de rénover la route du bois de l'âne entre le carrefour avec le chemin de Thiolattes et le siège des Eaux de la Veune, longueur 820m et largeur 4.5m, coût 41.001€ HT devis entreprise Cheval (possession autre devis entreprise TP réalisations mais plus cher). Dépenses à inscrire sur le budget 2022. *Accord du conseil municipal à l'unanimité (14).*

1.3 Rénovation voirie village Centre, Ouest et Sud : compte rendu commission du 16 mars en présence du maître d'œuvre Stadia.

Volet « Eclairage public » en présence du SDED. Point sur les travaux à prévoir en accompagnement. Extension envisagée : route de Tain jusqu'à l'entrée du lotissement les Moissons. Amélioration de l'éclairage des 3 places : Fontaine, Ancienne Mairie et Café. Eclairage du chemin piétonnier entre la place de l'ancienne mairie et le lotissement des Moissons. Remplacement des grands lampadaires de la traversée du village par des mats moins hauts et plus esthétiques. Remplacement des lampes halogènes par des lampes LED sur l'ensemble des voiries et places concernées par les travaux (baisse sensible des consommations -70%). Possibilité de remplacer l'extension en milieu de nuit par une baisse de la luminosité par palier. Coût de travaux important. Compétence portée par la commune, aucune aide technique et financière. Possibilité de bénéficier de l'aide du SDED (40%) mais nécessité de transfert de compétence.

Après débat, à l'unanimité (14), le conseil municipal valide les travaux d'éclairage public envisagés.

Volet « Assainissement, Gestion des Eaux Pluviales Urbaines GEPU » en présence d'Arche Agglo. La communauté d'Agglo a pris la compétence le 1^{er} janvier 2020. Point sur les travaux relevant de ses compétences. La GEPU concerne les réseaux de collecte d'eaux pluviales provenant des toits et de la voirie (si uniquement voirie, compétence Commune). Les grilles EP sont à la charge de la commune. Un court réseau neuf de collecte des eaux pluviales est envisagé sur le haut de la rue de la Mairie (à confirmer), ainsi que des déviations de réseaux Eaux Pluviales vers le ruisseau de la Croze (à confirmer). Un diagnostic des réseaux Eaux Usées est à prévoir pour comprendre pourquoi il y a tant d'eaux claires parasites qui vont à la station d'épuration. Il y a un questionnaire sur la présence d'eaux drainées le long de la conduite d'eaux usées, qui rejoindraient la STEP. Cela expliquerait les arrivées importantes d'eaux claires à la station d'épuration nuit et jour. Ces travaux pourraient se faire parallèlement aux travaux routiers. Arche Agglo va chiffrer le coût de ces travaux d'ici l'été 2022.

1.4 Transfert de la compétence éclairage public au SDED :

Pour bénéficiaire des conseils du SDED et d'une aide de 40% sur les investissements, en contrepartie, engagement à financer un diagnostic initial de l'existant 7.5€ par candélabre (une centaine) et armoire de commande, la maintenance des installations chaque année 25.50€ par candélabre et armoire de commande. Le SDED devient exploitant. La commune reste décideur de l'esthétique et du choix des investissements. Possibilité de solliciter le SDED pour gérer les éclairages de Noël. Engagements sur 8 ans minimum, possibilité de reprendre la compétence ensuite. L'investissement est étalé dans le temps avec un minimum incompressible proportionnel à la population.

Accord du conseil municipal à l'unanimité (14).

1.5 Aménagement de la ZA de Conring :

Une difficulté d'implantation de l'entreprise Le Local nécessite que la commune cède une bande de terrain de 400m² environ. Cette bande était destinée à l'origine à l'entretien du merlon de protection aux inondations. Pour remplacer ce merlon, la commune va acquérir une autre bande de 320m² environ de l'autre côté du merlon appartenant à Mmes Catherine et Cécile Guichard au prix de 1€ le m². L'ensemble des frais résiduels occasionnés par ces modifications seront à la charge de l'entreprise Le Local (frais d'acquisition, frais notariés et frais de géomètre). La commune ne fera ni bénéfice ni perte dans ces opérations.

Accord du conseil municipal à l'unanimité (13). M. Loïc Perrier concerné personnellement ne participe pas au vote.

Création d'un transformateur électrique pour alimenter la zone : Au cours d'une réunion le 22 mars, en présence des entreprises André et Le Local, du SDED et de l'entreprise Lapize, il a été acté le principe de cette installation afin d'alimenter les 2 entreprises (et remplacer le transformateur vétuste de la menuiserie). Puissance 250kva. Installé à l'entrée du terrain de l'entreprise Le Local. Prix estimatif global 32.000€, financement 40% SDED, 60% commune 19.200€. Ce montant sera répercuté aux entreprises, en principe à proportion des puissances souscrites. Recherche de cofinancement possibles (Enedis et Arche Agglo). Les entreprises auront ensuite à financer les frais de raccordement au poste.

1.6 Don pour l'Ukraine :

Il est proposé de faire un don financier pour soutenir le peuple Ukrainien. Proposition 300€, usage à préciser (soutenir un accueil local), la somme est mise en réserve. *Accord du conseil municipal à la majorité (13 pour et 1 abstention).*

1.7 COMPTE FINANCIER COMMUNAL 2021 :

CF fonctionnement 2021 :

Le résultat de l'exercice s'élève à +30.218€ (51.442€ en 2020 dont 13.132€ venant du budget assainissement, +97.213€ en 2019, -461€ en 2018, -5493€ en 2017, +68.921€ en 2016, +33.576€ en 2015, + 49.586€ en 2014). Les chiffres sont à moduler car des recettes ou des dépenses inscrites sur ce bilan peuvent relever de l'investissement, ou tout en étant des dépenses de fonctionnement, relever d'une année antérieure ou postérieure. Pour rappel, pour créer du résultat, il y a 4 leviers possibles, la fiscalité, la réduction des emprunts, la limitation des dépenses et l'augmentation des recettes.

⇒ Dépenses 2021 : 341.685€ (263.880€ en 2020, 412.948€ en 2019, 301.176€ en 2018)

⇒ Recettes 2021 : 371.903€ (315.322€ en 2020, 510.161€ en 2019, 300.447€ en 2018)

Ce résultat comprend la Dotation de Solidarité Communautaire DSC 2021 7.137€ et le versement exceptionnel de l'association Cantine suite à sa dissolution 2.860€.

Dépenses de fonctionnement : principales dépenses, dépenses de personnel 124.465€, eau et assainissement 2.414€, énergie et électricité 10.844€ (hausse), fournitures scolaires 3.506€, entretien bâtiments 5.663€, voirie 5.795€, assurance 5.993€, fête et cérémonies 3.394€, téléphone Internet 1.243€, affranchissement 1.296€, taxe foncière 1.931€, contribution RPI 90.850€, indemnités élus 32.915€, service incendie 8.965€, charges financières 7.497€.

Les recettes de fonctionnement : principales recettes, impôts et taxes 146.834€, Dotation globale fonctionnement Etat en légère hausse 40.065€, Dotation solidarité rurale 38.563€, Dotation Solidarité Communautaire 7.137€, contribution RPI 42.440€, revenus des immeubles 30.917€, agence postale communale 12.502€.

CF investissement 2021 :

Le résultat de l'exercice est bénéficiaire de 78.493€ (+134.459€ en 2020, - 118.163€ en 2019, - 92.644€ en 2018, -280.827€ en 2017, -369.515€ en 2016, +935.185€ en 2015, -40.068€ en 2014).

○ Dépenses 2021 : 131.198€ (189.142€ en 2020, 425.056€ en 2019, 531.737€ en 2018)

○ Recettes 2021 : 209.691€ (323.601€ en 2020, 306.893€ en 2019, 484.093€ en 2018)

Ce montant comprend le versement de 80% de la subvention du CD26 pour la restauration de l'église 68.897€ et l'emprunt court terme du CA Centre Est de 74.620€, ce qui fausse l'appréciation de la situation.

Dépenses d'investissement : principale dépenses, voirie d'accès à la Zone artisanale de Conring 10.571€, frais études préalable restauration église 6.000€, travaux logements communaux 28.973€, Modification n°3 PLU 5.520€, études préalables traverse sud et ouest du bourg 10.740€, renforcement du réseau électrique pour alimenter la parcelle située à l'Est de la nouvelle mairie (travaux effectués en 2020) 23.248€, tablettes informatiques - pictogrammes école 8.838€, réfrigérateur - renouvellement pelouse école 7.584€, copieur mairie 5.066€, 20.833€ remboursement emprunts.

Recettes d'investissement : remboursement TVA 26.582€, Taxe d'Aménagement 21.197€, subvention Etat 0€, subvention Région 0€, subvention CD26 85.873€, emprunt terrain Griauges 74.620€.

Le résultat global de fonctionnement et d'investissement est bénéficiaire de 108.710€ (+185.901€ en 2020, +20.950€ en 2019, -93.105€ en 2018, -286.319€ en 2017, -300.594€ en 2016, +935.185€ en 2015, +9.518€ en 2014).

Le résultat de clôture cumulant le résultat de l'exercice 2021 et celui de l'exercice antérieur est bénéficiaire de 499.009€ (390.298€ en 2020, 217.359€ fin 2019, 277.629€ fin 2018, +415.542€ en fin 2017, +701.861€ fin 2016, +1.000.882€ fin 2015, 133.778€ fin 2014).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité (13), approuve les comptes 2021.

Le Maire, responsable de l'exécution du budget, ne participe pas au vote.

1.8 Fiscalité 2022 :

Les taux 2021, Taxe Foncière Bâti TFB 28.19% (inclus le transfert du taux départemental en 2021) et Taxe Foncière sur le Non Bâti TFNB 45.49%. La commune s'est engagée à ne plus toucher aux taux jusqu'à la fin du mandat après l'augmentation TFB 2020 +10%. Le Maire présente l'évolution des bases d'imposition 2022 : Taxe Foncière Bâti TFB (hausse de 4.7%) et Taxe Foncière Non Bâti TFNB (hausse de 1.3%). L'évolution est notable (constructions supplémentaires). Une hausse importante des bases de TFB décidée par l'Etat (inflation) est incluse dans ces chiffres +3.4%. Recettes fiscales supplémentaires attendues : 6.578€.

L'effort fiscal (0.780 en 2021) mesure notre effort comparativement aux communes de même taille. Ce taux (bas) est plus souvent constaté dans les communes plus aisées. Il est souvent pris en compte pour le niveau des subventions selon le principe « moins d'effort local, moins d'aides ». Le département de la Drôme réduit les aides aux communes dont l'effort fiscal est inférieur à 0.7 de 15%. La capacité d'autofinancement des projets d'investissement n'est pas très élevée. Pour disposer de plus de moyens, les leviers sont multiples : limiter les dépenses, vendre des biens, accroître la fiscalité, emprunter... Le levier emprunt n'est plus utilisable dans cette période du fait de la présence de l'emprunt école (reste 23.25 années de remboursement).

Il est proposé de maintenir les taux de TFB et de TFNB.

Le conseil municipal décide à l'unanimité (14) de ne pas modifier les taux d'imposition.

1.9 BUDGET 2022

Budget de fonctionnement 2022 :

Présentation du budget préparé lors de la commission finances, du 16 mars.

Principales dépenses : énergie et électricité 15.000€ (prévision forte augmentation), eau et assainissement 2.600€, fournitures scolaires 5.254€, frais entretien bâtiment 7.000€, cimetière reprise concessions abandonnées 5.700€, frais entretien voirie 9.000€, frais de maintenance 5.500€, assurance 6.336€, charges de personnel 149.500€ (augmentation valeur point d'indice, +5h secrétariat de mairie), RPI Bren Marsaz Chavannes (75 enfants scolarisés) 48.000€ à verser aux communes de Marsaz et Bren, Service Départemental d'Incendie et de Secours 12.010€ (forte augmentation), subventions aux associations 700€, indemnités des élus 34.000€, charges financières 9.700€ (emprunt 2015 nouvelle école 625.000€ 30 ans fin en 2045, reste 484.375€ au 01-01-22 soit 23.25 années).

Principales recettes : recettes fiscales 152.566€, allocation compensation Agglo 5.172€, Dotation Solidarité Communautaire 14.000€, RPI Bren Marsaz Chavannes 43.000€ à recevoir de Marsaz et Chavannes, remboursement SIA mise à disposition personnel 4.900€, dotation globale de fonctionnement 40.000€, dotation solidarité rurale 20.000€, taxe pylônes RTE 9.461.392€, dotation élus locaux 3.000€, agence postale communale 12 fois 1.074€, loyers logements, salle des fêtes et divers 26.000€.

Budget d'investissement 2022 :

Il comprend principalement la restauration de l'église 215.691€ (notamment la reprise des enduits intérieurs et la mise en valeur des fresques historiques) et les dépenses de maîtrise d'œuvre pour préparation des travaux de la traverse de village Sud et Ouest 132.179€,

Autres dépenses : modification n°3 du PLU (fin) 2.000€, le mur de clôture de la salle des fêtes 17.951€, vidéoprotection centre village (4 caméras) et alarme agence postale communale 32.300€, tondeuse autotractée 10.000€, divers travaux dans les bâtiments communaux notamment dans les logements locatifs 8.180€, voirie route du bois de l'âne 49.200€, 20.900€ remboursement emprunts école, acquisition terrain Griauges 70.776€, 74.620€ remboursement emprunt court terme terrain Griauges.

Principales recettes : subventions département 40.555€ (mur salle des fêtes, divers bâtiments communaux, dotation voirie), subvention DSIL DETR Etat 61.939€ (restauration église, menuiseries logements locatifs, vidéoprotection), subvention Région (mur clôture salle des fêtes, restauration église, vidéoprotection) 18.328€, SDED 9.700€ (menuiserie logements locatifs), FCTVA 2020 16.317€, Taxe d'Aménagement 20.000€ (en hausse), subvention Etat informatique scolaire 3.500€, vente partie constructible terrain Griauges 75.000€.

Point sur l'endettement long terme : Seul emprunt 2015 Caisse des Dépôts et Consignations pour la construction de la nouvelle école 625.000€ sur 30 ans, reste 23.25 ans soit 484.375€ au 1^{er} janvier 2022. Augmentation du taux d'intérêt le 1^{er} mai porté à 2% au lieu de 1.5%. 20.833€ de capital à rembourser chaque année pour cet emprunt.

Le conseil municipal valide à l'unanimité (14) le budget prévisionnel 2022.

Le conseil municipal valide à l'unanimité (14) les subventions inscrites dans le budget 2022.

2 - Informations :

2.1 Conseil d'agglomération du 9 mars 2022 : Ordre du jour :

ADMINISTRATION GENERALE : Modification des statuts du SDEA ; FINANCES : Fonds de concours à la commune de Bren, Fonds de concours à la commune de St-Jean-de-Muzols, Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB), Demande de subvention DETR-DSIL pour les actions 2022 ; ENFANCE – JEUNESSE : ALSH les Luettes Marché de fourniture et pose de bâtiments modulaires ; PATRIMOINE COMMUNAUTAIRE : Vente de la maison « Chardon » à Marsaz ; RIVIERES – GEMAPI : Formation à la prise en compte du risque inondation auprès des élus et techniciens des communes et d'ARCHE Agglo ; ENVIRONNEMENT, TRANSITION ECOLOGIQUE & ENERGETIQUE : Convention Ardèche Nature 2022 avec le Département de l'Ardèche ; GESTION DES DECHETS : Groupement de commande avec le SYTRAD : mise en œuvre d'une MéthOde DE Caractérisation des Ordures Ménagères (MODECOM), Marché de fourniture de conteneurs d'apport volontaire pour la collecte sélective et la collecte des Ordures Ménagères résiduelles ; POLITIQUES CONTRACTUELLES : Renouvellement de la convention Envie d'R 2022-2023.

2.2 Conseil d'école à Chavannes, jeudi 10 mars :

Compte rendu : Contentieux élections des représentants des parents d'élèves, Personnels des écoles, Effectifs, Projets activités RPI écoles classes, ENIR, Protocole sanitaire, Communication aux familles, Extension de l'horaire de la garderie du soir, Gestion des élèves en cas d'absence des enseignants, Remerciements et Date du conseil d'école n°3.

2.3 Restauration de l'église :

Report du déménagement à une date ultérieure en raison du retard de préparation du maître d'œuvre. Réunion de la commission travaux pour examiner les pièces écrites et les plans du dossier de consultation, le jeudi 17 mars à 20h30. Nouvelle réunion le 30 mars à 16h avec l'architecte pour finaliser le dossier de consultation.

2.4 Urbanisme : Commission urbanisme à programmer début avril.

Demande : Déclaration Préalable de M. et Mme Meunier pour la construction d'une piscine rue du 15 juin 1944.

Accord : Déclaration Préalable de Mme Isabelle Charreton et M. Thierry Uzel pour de l'isolation par l'extérieur sur leur maison, rue du presbytère. DP de Mme Marie Banc pour de l'isolation thermique par l'extérieur et ravalement de façades, sur la maison d'habitation rue des Gourras. DP de M. et Mme Carteaux pour une piscine hors sol, chemin des Egrèves. DP de M. et Mme Ronget pour la construction d'un mur de clôture et d'un « carport » rue du 19 mars 1962. DP de M. et Mme Christian et Gisèle Colombet pour la construction d'une véranda accolée à une maison, chemin de Thiolattes.

2.5 Syndicat Intercommunal Marsaz Chavannes : Réunion du comité syndical le 16 mars.

Ordre du jour : compte financier 2021, budget 2022, avenir du SIA, questions diverses

2.6 Bassin de rétention d'eau pour protection aux inondations :

Comité pilotage réuni le 3 mars 2022. Travaux bassin de Chavannes à l'Est du village entre la route de Saint Donat et la route de Clérieux. Travaux prévus au 1^{er} trimestre 2023 après le début des travaux à Veunes Mercurolet et Chanos Curson.

Réunion publique intercommunale projeté en avril, mai 2022, puis enquête publique fin printemps 2022.

Réunion publique propre au bassin de rétention de Chavannes, prévue avant le début des travaux.

Nécessité d'actualiser les PCS Plans Communaux de Sauvegarde d'ici 2024, formation en accompagnement (IRMA), accompagnement Groupama. Mise en compatibilité des PLU pour prise en compte du projet (création d'une annexe, modifiant l'article A2 du règlement du PLU sur les autorisations en zone A (hors As) avec l'ajout de la phrase suivante « sont autorisés les affouillements et exhaussements de sol pour les aménagements de limitation des crues de la Veaine et du Merdarioux et dont l'importance nécessite une autorisation (plus de 100m2 et plus de 2m de hauteur). Réunion à la DDT le 18 mars 2022 sur cette question. Prise en charge de la modification par la DDT26.

2.7 Organisation du bureau électoral des élections présidentielles :

Dimanche 10 avril, 8h à 19h, élections présidentielles 1er tour. Dimanche 24 avril, 8h à 19h, élections présidentielles 2nd tour.

52 électeurs supplémentaires (total 535 électeurs).

2.8 Alarme Mairie Poste et Vidéoprotection centre village :

Rencontre de la Région sur ce dossier, le 8 mars. Confirmation de son engagement sur la partie « vidéoprotection », la plus importante, 4.104€. Action inscrite au budget 2022.

2.9 Divers :

Recrutement de M. Christophe Habrard, nouvel agent technique suite au départ de M. Julien Samuel. Commence le 1^{er} avril 2022.

Recrutement du nouveau secrétariat de Mairie, point d'information.

Point sur la réouverture du dancing : visite de la commission de sécurité le 7 mars pour la levée de l'avis défavorable, avis favorable lors de la commission préfectorale du 8 mars. Préoccupation sur le stationnement des clients en l'absence de parkings privés, réunion envisagée.

Fin du réaménagement de la RD67 entre Chavannes (quartier Fouillouses) et l'entrée de Saint Donat : enquête publique annoncée à la fin du printemps 2022.

2.10 Puits forage :

Déclaration forage privé (régularisation) parcelle ZB147, Mme Paulette Colombet, chemin des Thiolattes.

2.11 Fibre optique

Les derniers travaux semblent s'achever (gestion des écrasements de fourreaux). Une réunion publique devrait avoir lieu prochainement.

2.12 Dates :

Prochain conseil municipal, le jeudi 21 avril à 20h30,

Fête de la nature à l'étang du Mouchet, le samedi 21 mai de 14h à 17h30. Organisation Arche Agglo.

Marche des saveurs de l'association Chavannes Drôme des Collines, le dimanche 5 juin 2022.

Accueil des nouveaux Chavannais avec les associations Chavannaises : vendredi 10 juin à 19h à la salle des fêtes.

Informations dates élections législatives : dimanches 12 et 19 juin 2022.